

ÉMILIE VOUS ÉCRIT

Février 2019

Numéro 6

PRENDRE LE TEMPS

Mot de la direction

Nous vous souhaitons un excellent mois de février. Pendant ce mois, il vous sera possible de rencontrer l'enseignant de votre enfant ainsi que les spécialistes qui le côtoient. Ceux-ci vous enverront une offre de rencontre en ce sens sous peu.

Pendant le mois de février, nous poursuivrons nos défis qui visent à développer le plein potentiel des élèves. Ce troisième défi s'articule autour de la capacité de l'élève à découvrir le monde qui l'entoure.

Finalement, nous ne saurions passer sous silence que du 4 au 9 février 2019, ce sera la semaine des enseignants et il nous apparaît important de souligner l'immensité de leur travail au quotidien pour le bien de nos élèves, vos enfants.

Bon mois de février,

Francine Lavergne, directrice
Antoine Leblanc, directeur adjoint



INSCRIPTIONS Année scolaire 2019-2020

Votre enfant fera son entrée au préscolaire l'année prochaine?

Nous vous demandons de venir l'inscrire **du 4 au 8 février 2019 entre 8h00 et 11h30 ou entre 13h et 15h30** avec le **certificat de naissance de votre enfant, sa carte d'assurance maladie ainsi qu'une preuve de résidence**. La présence de votre enfant n'est pas requise.

Votre enfant poursuivra son cheminement scolaire à l'école en 1re, 2e, 3e, 4e ou 5e ou 6e année?

Les inscriptions des élèves de maternelle à la 5^e année qui fréquentent notre école se feront en ligne via le [module Mozaik réinscription](#) du 7 au 24 février 2019. D'ici là, nous vous invitons à vous assurer que vos accès sont fonctionnels.

Demandes de choix d'école année scolaire 2019-2020

Vous devez communiquer avec le secrétariat de l'école pour compléter le formulaire requis. Ces demandes ne se feront pas en ligne.

Absences de l'école pour motifs divers

Si votre enfant s'absente pour plus de 3 jours pour une raison autre que médicale (maladie), vous recevrez une feuille vous mentionnant que l'enseignant n'est pas tenu d'offrir du travail supplémentaire ou encore une récupération particulière. Nous vous rappelons que la fréquentation scolaire est obligatoire au primaire et qu'une année scolaire compte 180 jours d'école.

Feuillets fiscaux du service de garde

Vous pourrez venir chercher vos relevés fiscaux de l'année 2018 avec une pièce d'identité confirmant votre adresse de résidence:

- Lundi 25 février : de 15h15 à 19 h
- ou
- Mardi 26 février et mercredi 27 février : de 10h à 18h

Les relevés qui n'auront pas été récupérés seront postés le jeudi 28 février.

Reprise de la journée de verglas

Veillez prendre note que la journée de verglas du jeudi 24 janvier 2019 sera reprise le vendredi 17 mai. Cette journée pédagogique conditionnelle devient une journée régulière de classe. Ainsi, le vendredi 17 mai sera un jour 4 semaine B.

Semaine sans déchets du 11 au 15 février 2019

Veillez noter que par souci environnemental, le service de garde organise une deuxième semaine sans déchets. Nous vous encourageons donc à limiter ou éliminer le nombre de plastique et carton jetables dans les lunchs de votre enfant pendant cette semaine.

Résultat de la campagne d'Halloween de Leucan 2018

Félicitations à nos élèves qui ont accumulé la somme de 1 644,90 \$ pendant l'Halloween à l'aide des petites tirelires de Leucan.

Journée thématique 28 février 2019

Nous encourageons les élèves à s'habiller de vêtements à carreaux lors de la journée du jeudi 28 février 2019.

Quelques bons choix pour la sécurité de vos enfants

Pour assurer la **sécurité** des enfants et pour maximiser l'utilisation du débarcadère, il est possible de faire des choix qui ont un impact positif et concret au quotidien:

- Nous vous suggérons d'asseoir vos enfants à droite dans votre véhicule afin d'augmenter la vitesse de descente de ces derniers.
- Nous vous rappelons qu'il est interdit de faire descendre votre enfant dans le débarcadère des autobus ou à même le stationnement des membres du personnel.
- Si vous êtes pressés et que vous ne pouvez attendre qu'une place au débarcadère ne se libère, il vous est possible de faire descendre vos enfants dans une rue adjacente (ex.: boulevard des Alizées). Le brigadier assurera leur sécurité lorsqu'ils devront traverser la rue.
- Il vous est aussi possible d'assurer la descente de vos enfants dans le stationnement du parc Émilie-Gamelin, à deux minutes de l'école.

Toutes ces mesures sont essentielles pour assurer la sécurité de vos enfants. Merci de votre collaboration.